



CPES SOLEIL ROUGE

ETUDE PAYSAGÈRE • PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE
DE SOLEIL ROUGE SUR LA COMMUNE DE MONTAUBAN (82)

E20_IND-G_FÉVRIER 2023



composite
{ PAYSAGE & TERRITOIRE }





PRÉAMBULE

Un projet de centrale photovoltaïque

A la croisée d'une approche sensible marquée par les ambiances inhérentes à chaque espace et un recensement concret d'éléments intangibles du territoire, le site projeté pour le **développement d'une centrale de production d'énergie solaire sur la commune de Montauban (82)** est ici détaillé au regard de son « enveloppe paysagère ».

Le cadre de réflexion

Un pré-cadrage paysager

L'objectif de cette étude est de fournir un cadre de réflexion qui permettra de donner les clés d'une connaissance et d'une compréhension partagées du paysage, des enjeux qui lui sont liés par le projet de parc photovoltaïque afin d'amorcer des propositions concrètes d'actions garantant de son intégrité dans un contexte contemporain.

Les disciplines d'observation d'un paysage

L'observation d'un paysage utilise plusieurs disciplines qui se complètent de manière à obtenir une approche qui soit la plus rigoureuse et la plus objective possible :

- *Les sciences analytiques pour l'étude des reliefs, l'hydrologie, l'urbanisme, la flore ou l'agriculture...*
- *L'observation de terrain, les interprétations personnelles ou sensibles...*

La définition du paysage

C'est par le croisement de ces données (analytiques et sensibles) qu'a été appréhendé le paysage au sens de la convention européenne éponyme et de la loi paysage de 93. **Le « Paysage » désigne à cet égard dans ce dossier une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de facteurs naturels et humains et de leurs interrelations.**

Les entités paysagères

Les **entités (ou unités) paysagères** sont des territoires définis, délimités de façon nette ou floue et qui présentent des caractères homogènes originaux, des ambiances ou une composition propre. Ces entités composent le grand paysage.

Les ambiances paysagères

Les **ambiances paysagères** présentent des rapports d'échelles plus réduits, sont totalement intégrées au grand paysage mais offrent soit des particularités soit des perceptions différentes distinguées par la juxtaposition et la répartition des composantes formant l'identité du paysage décrit précédemment.

Ont participé à l'élaboration de ce dossier:

Antoine VOGT, Paysagiste DPLG,
Daryl FLOYD, Architecte Paysagiste
Adrian RESTOUIN, Infographiste 2D/3D



SOMMAIRE



UN PROJET DANS LE PAYSAGE

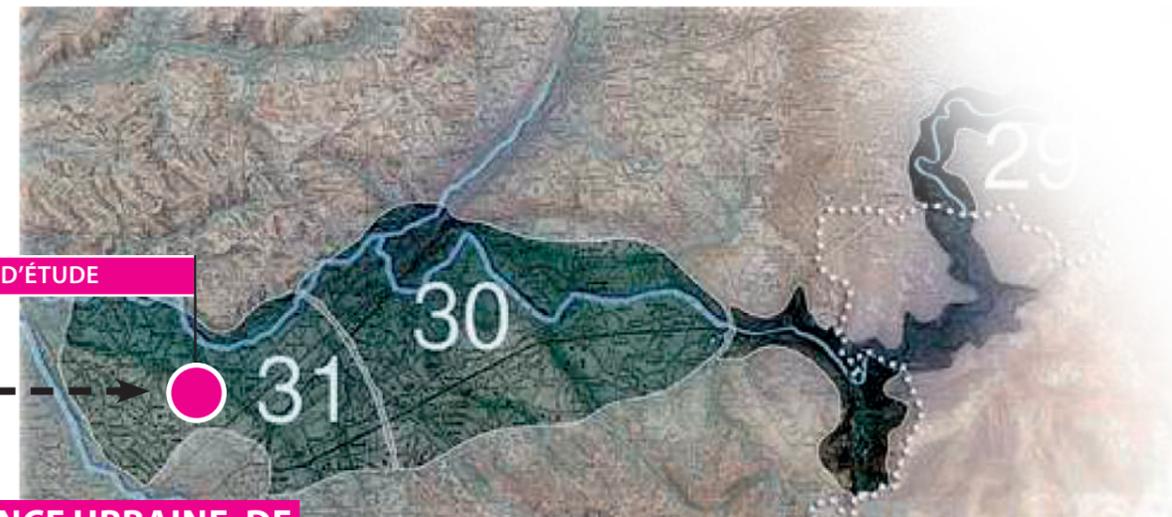
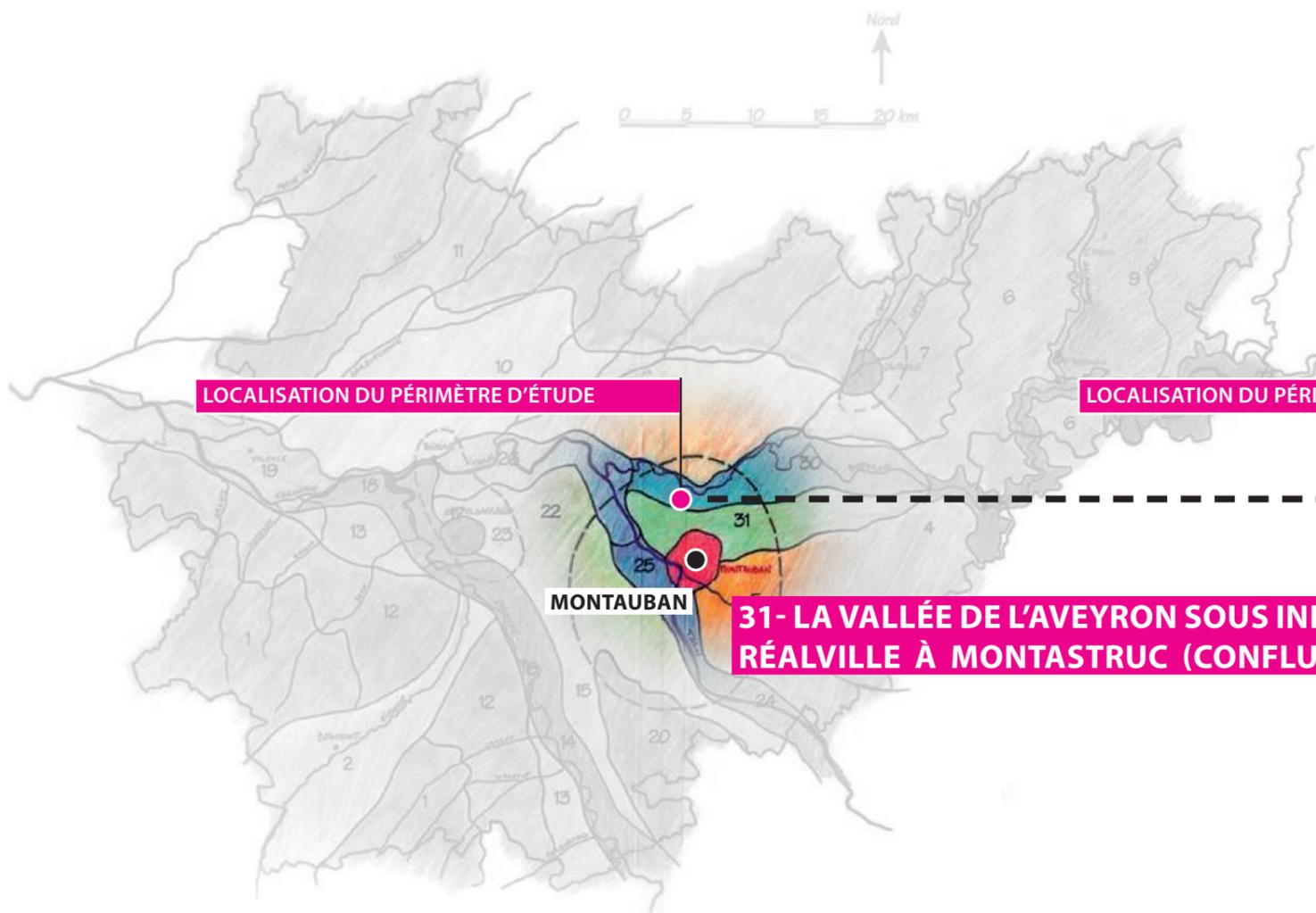
| | |
|--|----|
| A. LOCALISATION DU PROJET DANS SON CONTEXTE PAYSAGER | 4 |
| B. ANALYSE DE LA STRUCTURE ET DES COMPOSANTES PAYSAGÈRES | 5 |
| C. PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE | 6 |
| D. PRÉSENTATION DU CONTEXTE PATRIMONIAL | 7 |
| E. ANALYSE DU BASSIN VISUEL | 9 |
| F. SYNTHÈSE DES ENJEUX ET PRÉCONISATIONS D'IMPLANTATION | 15 |



LE PAYSAGE DANS LE PROJET

| | |
|---|----|
| A. PRÉSENTATION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT PAYSAGER | 17 |
| B. REPRÉSENTATION DES ÉQUIPEMENTS ET DE LA STRUCTURE DU PROJET | 18 |
| C. PRÉSENTATION ET SIMULATION DU PROJET | 21 |
| D. SYNTHÈSE DES EFFETS CUMULÉS ET ÉVOLUTION DU PAYSAGE SANS LE PROJET | 25 |
| E. SYNTHÈSE DES MESURES ET DES COÛTS | 26 |

I A. LOCALISATION DU PROJET DANS SON CONTEXTE PAYSAGER



31- LA VALLÉE DE L'AVEYRON SOUS INFLUENCE URBAINE, DE RÉALVILLE À MONTASTRUC (CONFLUENCE AVEC LE TARN)

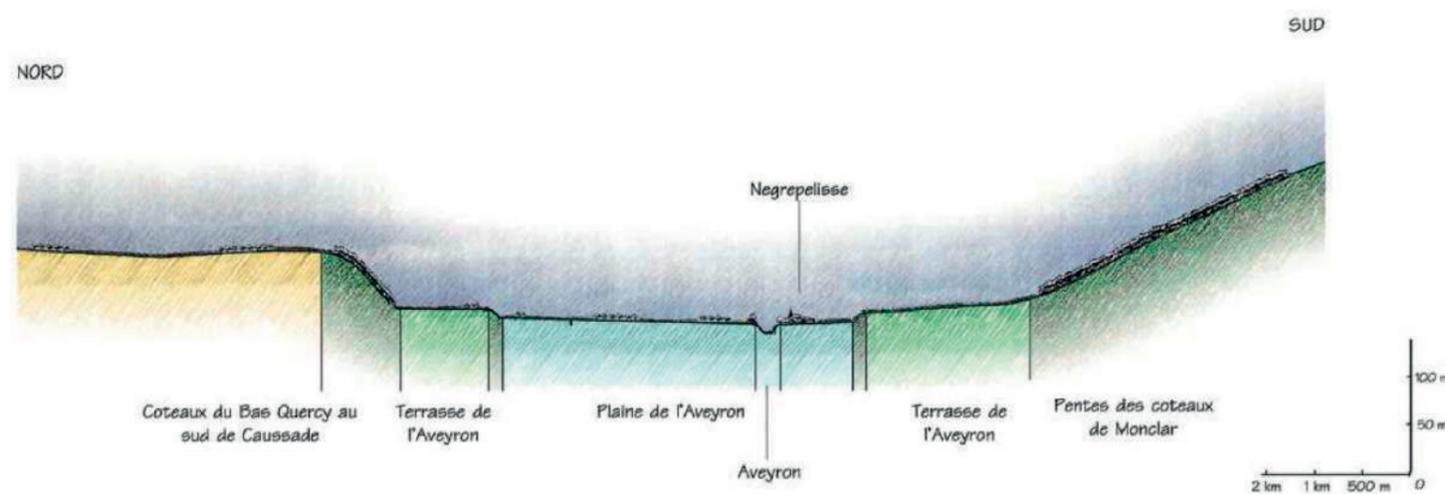
Selon l'atlas des paysages du Tarn-et-Garonne, le périmètre d'étude se situe dans l'entité de « **La vallée de l'Aveyron sous influence urbaine, de Réalville à Montastruc (confluence avec le Tarn)** », décrite par ce document de la sorte :

“ En s'approchant de Montauban, les grandes cultures continuent à s'étendre sur les terrasses de l'Aveyron avec un maïs très dominant .

L'aire d'influence de Montauban déborde en rive droite sur les coteaux du Bas Quercy autour de Lamothe-Capdeville, sur des coteaux hauts et raides, gagnés par les friches. L'influence de l'urbanisation se lit jusque sur les coteaux de Réalville, à la faveur du couloir de développement que constitue la Lère. ”

VALLÉE DE L'AVEYRON

Negrepelisse

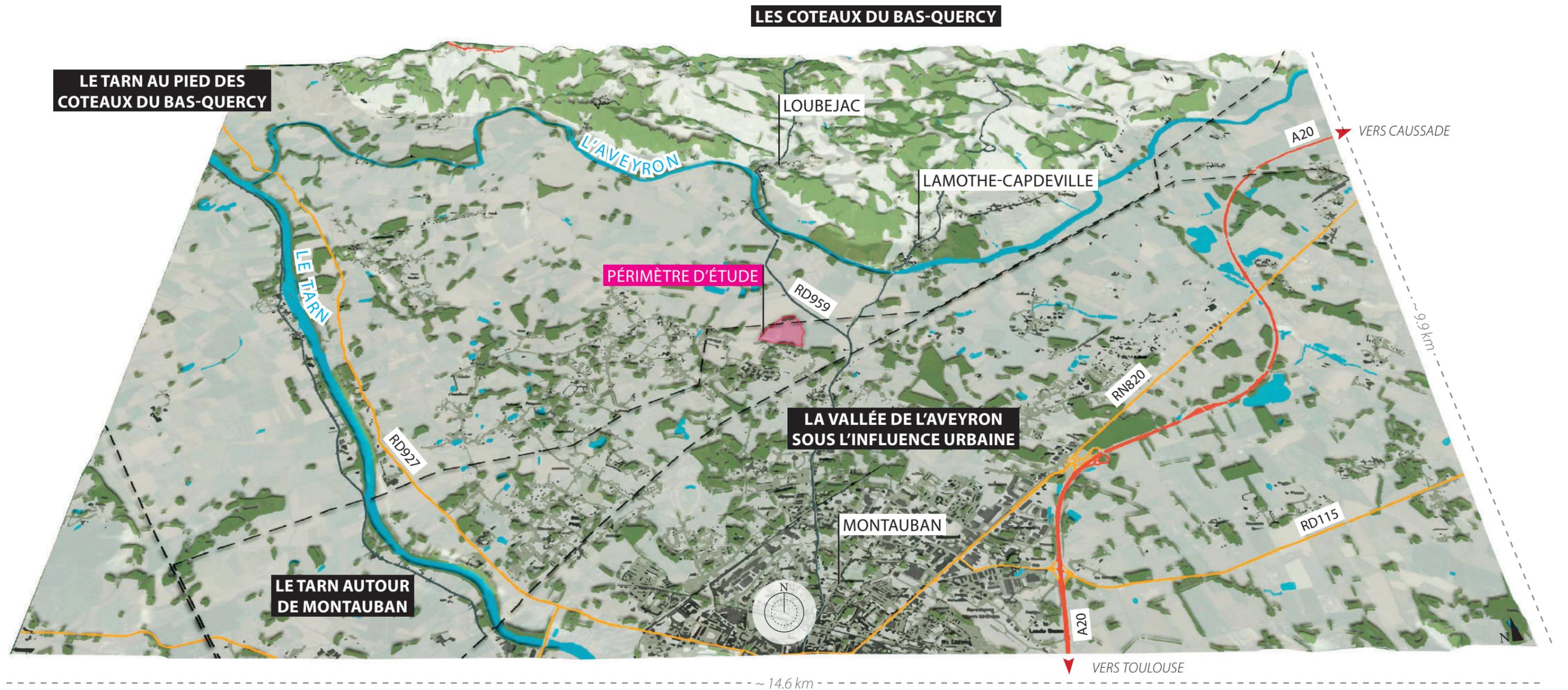


Quelques enjeux locaux de paysages :

- Laguëpie : - Laguëpie : Laguëpie : mise en valeur de la confluence Vaur-Aveyron (friches et bâtivétuste)
- Gorges de l'Aveyron - Gorges de l'Aveyron Gorges de l'Aveyron: préservation et gestion des espaces ouverts cultivés dans le fond de la vallée
- Gorges de l'Aveyron Gorges de l'Aveyron Gorges de l'Aveyron: reconquête d'ouvertures visuelles sur la rivière depuis la Route Départementale 115
- Feneyrols - Feneyrols Feneyrols: remise en valeur du carrefour d'entrée (RD 115)
- Bords de la rivière Aveyron - Bords de la rivière Aveyron Bords de la rivière Aveyron: mise en valeur par cheminements et gestion des berges et abords
- Plaine de l'Aveyron - Plaine de l'Aveyron Plaine de l'Aveyron : maîtrise des extensions de l'urbanisation diffuse (de Nègrepelisse à la confluence avec le Tarn)
- Plaine de l'Aveyron - Plaine de l'Aveyron Plaine de l'Aveyron: préservation des talus (rebords des terrasses alluviales)

I B. ANALYSE DE LA STRUCTURE ET DES COMPOSANTES PAYSAGÈRES

Le périmètre d'étude se situe sein de la plaine alluviale à la confluence de l'Aveyron et du Tarn. Il se trouve un peu moins de 5 km au nord du centre historique de Montauban, à la limite de la périphérie pavillonnaire de la ville. Au nord, la plaine agricole, composée de cultures céréalières et de vergers, s'étend jusqu'à l'Aveyron, au pied des coteaux du Bas-Quercy. Ces derniers forment une succession de collines et de vallons, s'élevant autour de 200 m NGF (contre 80 m NGF dans la plaine).



I C. PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE

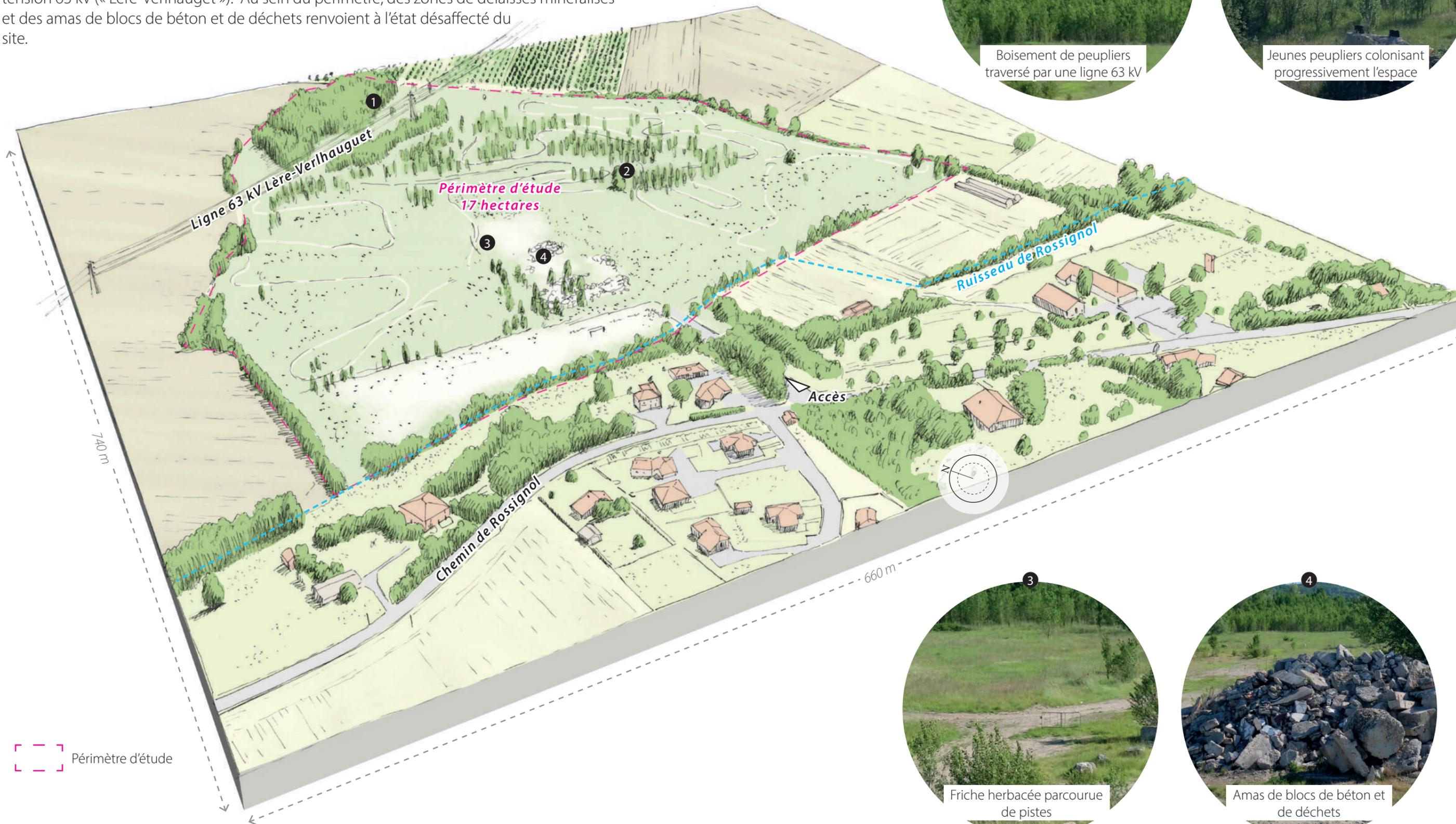
Le périmètre d'étude occupe les 17 hectares d'une ancienne carrière. Il dessine approximativement une forme de triangle, ceinturée par un rideau de végétation. Le site est entouré par des espaces agricoles agricoles à l'est, au nord et à l'ouest. Au sud, sa limite suit principalement le tracé du ruisseau du Rossignol qui sépare le périmètre d'étude des habitations rapprochées, le long du chemin du même nom. Le site lui-même est composé d'une vaste friche herbacée, parcourue de pistes et progressivement gagnée par de jeunes peupliers colonisant l'espace. La pointe septentrionale du périmètre est occupée par un boisement plus mature, traversé par une ligne haute tension 63 kV (« Lère-Verlhauguet »). Au sein du périmètre, des zones de délaissés minéralisés et des amas de blocs de béton et de déchets renvoient à l'état désaffecté du site.



Boisement de peupliers traversé par une ligne 63 kV



Jeunes peupliers colonisant progressivement l'espace

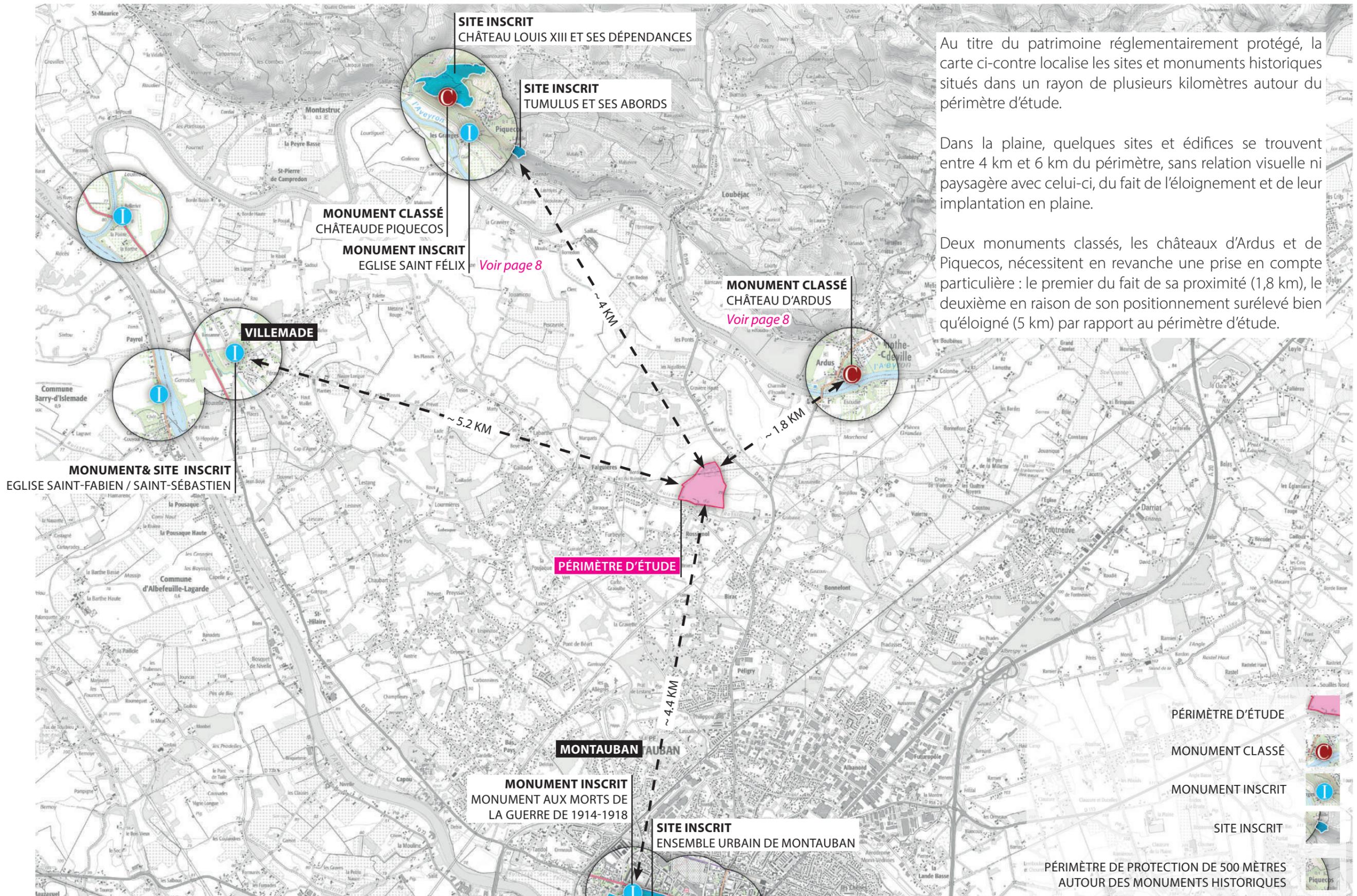


Friche herbacée parcourue de pistes



Amas de blocs de béton et de déchets

I D. PRÉSENTATION DU CONTEXTE PATRIMONIAL



Au titre du patrimoine réglementairement protégé, la carte ci-contre localise les sites et monuments historiques situés dans un rayon de plusieurs kilomètres autour du périmètre d'étude.

Dans la plaine, quelques sites et édifices se trouvent entre 4 km et 6 km du périmètre, sans relation visuelle ni paysagère avec celui-ci, du fait de l'éloignement et de leur implantation en plaine.

Deux monuments classés, les châteaux d'Arthus et de Piquecos, nécessitent en revanche une prise en compte particulière : le premier du fait de sa proximité (1,8 km), le deuxième en raison de son positionnement surélevé bien qu'éloigné (5 km) par rapport au périmètre d'étude.

I D. PRÉSENTATION DU CONTEXTE PATRIMONIAL



CHÂTEAU D'ARDUS



Vue devant le château d'Ardus en direction du périmètre d'étude : l'implantation du château au bord de l'Aveyron, à 1,8 km du périmètre, ainsi que le cadre fermé autour de l'édifice classé ne permet pas de relation visuelle ni paysagère entre les deux.



CHÂTEAU D'ARDUS

Rue du Moulin

l'Aveyron



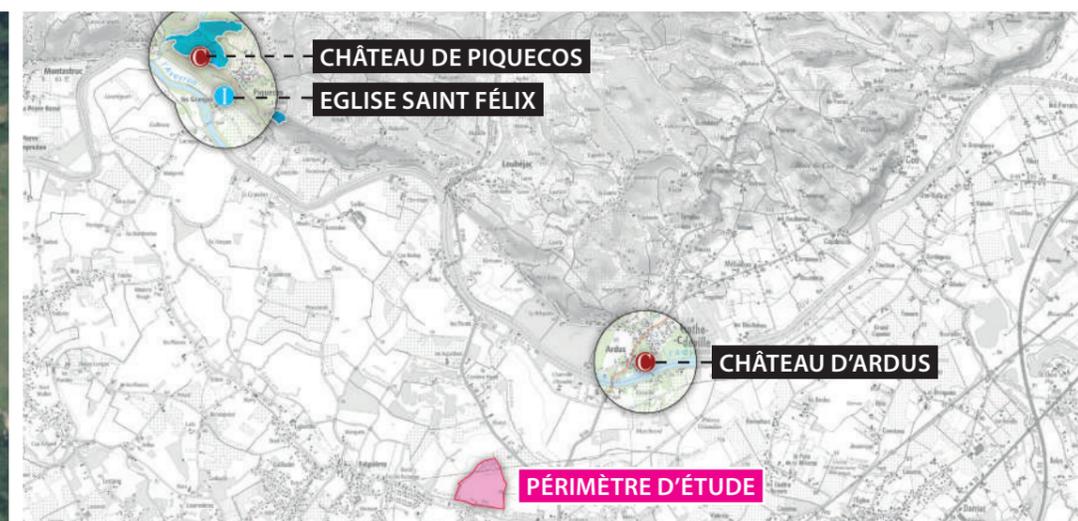
CHÂTEAU DE PIQUECOS



Vue sur la plaine depuis les étages supérieurs du château

CHÂTEAU DE PIQUECOS

5 km vers le périmètre d'étude



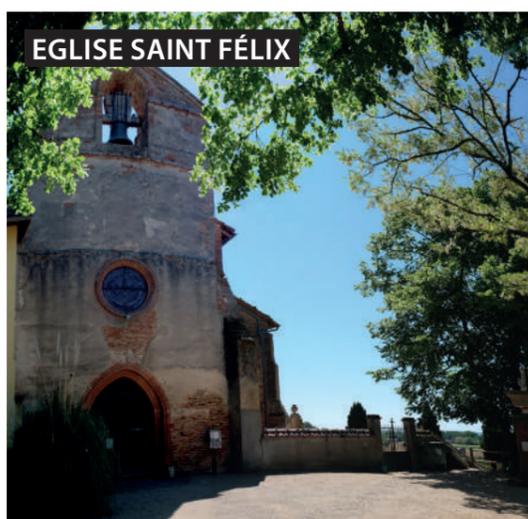
CHÂTEAU DE PIQUECOS

EGLISE SAINT FÉLIX

CHÂTEAU D'ARDUS

PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE

Le château de Piquecos (monument classé) se situe sur un rebord de crête des coteaux du Bas-Quercy, perché au-dessus de la plaine à 150 m NGF, à une distance de 5 km du périmètre d'étude. Partiellement lové dans un écrin boisé, le château offre des ouvertures sur la plaine, comprenant un vis-à-vis potentiel avec le périmètre d'étude, dans un plan éloigné et très excentré de la vue (voir panorama depuis la table d'orientation de Piquecos, page 10).



EGLISE SAINT FÉLIX



Vue depuis l'église Saint-Félix en direction du périmètre d'étude : à une distance de 4,5 km, le monument inscrit n'appartient pas au même cadre paysager et n'offre pas de perception du périmètre.



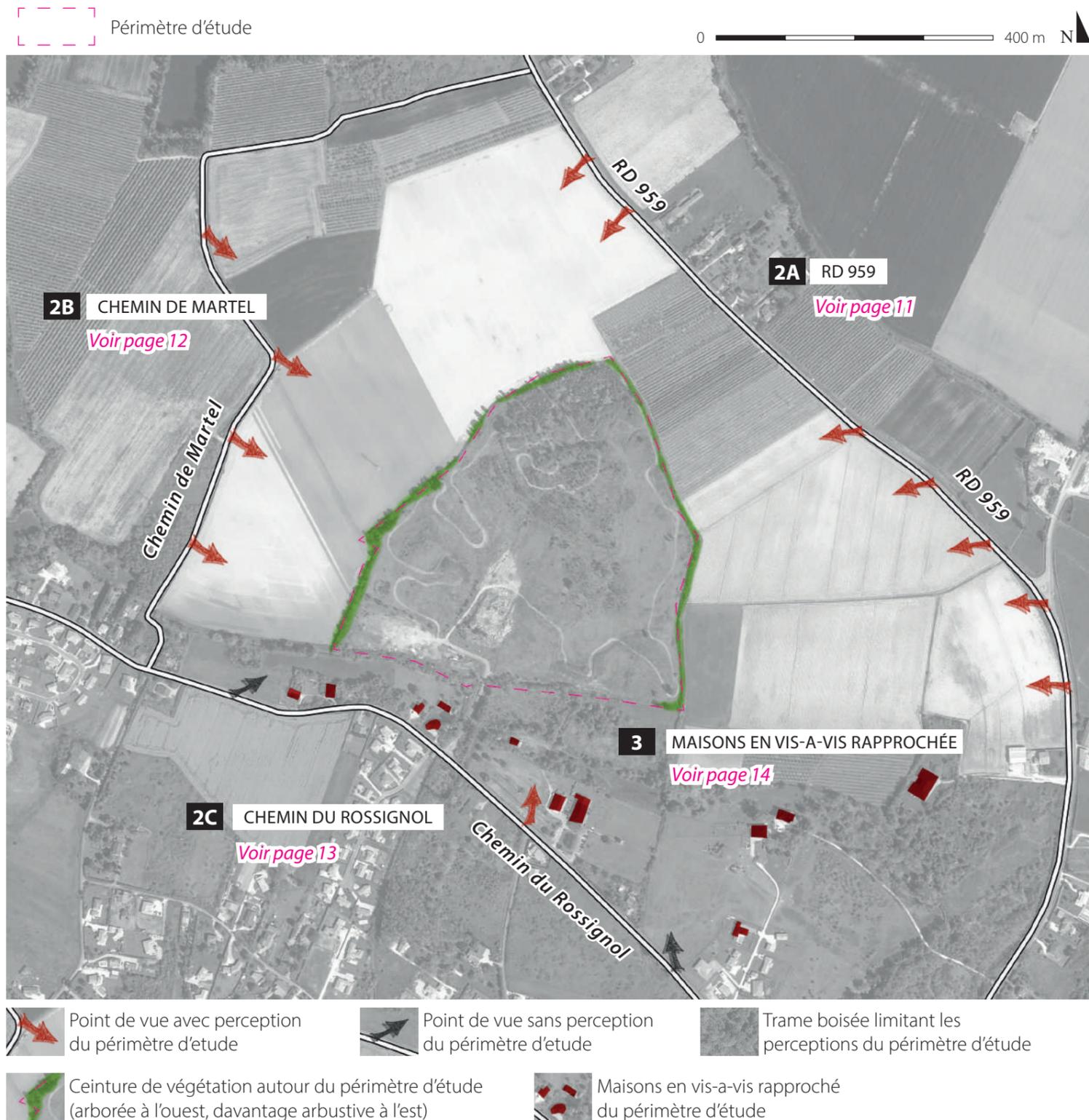
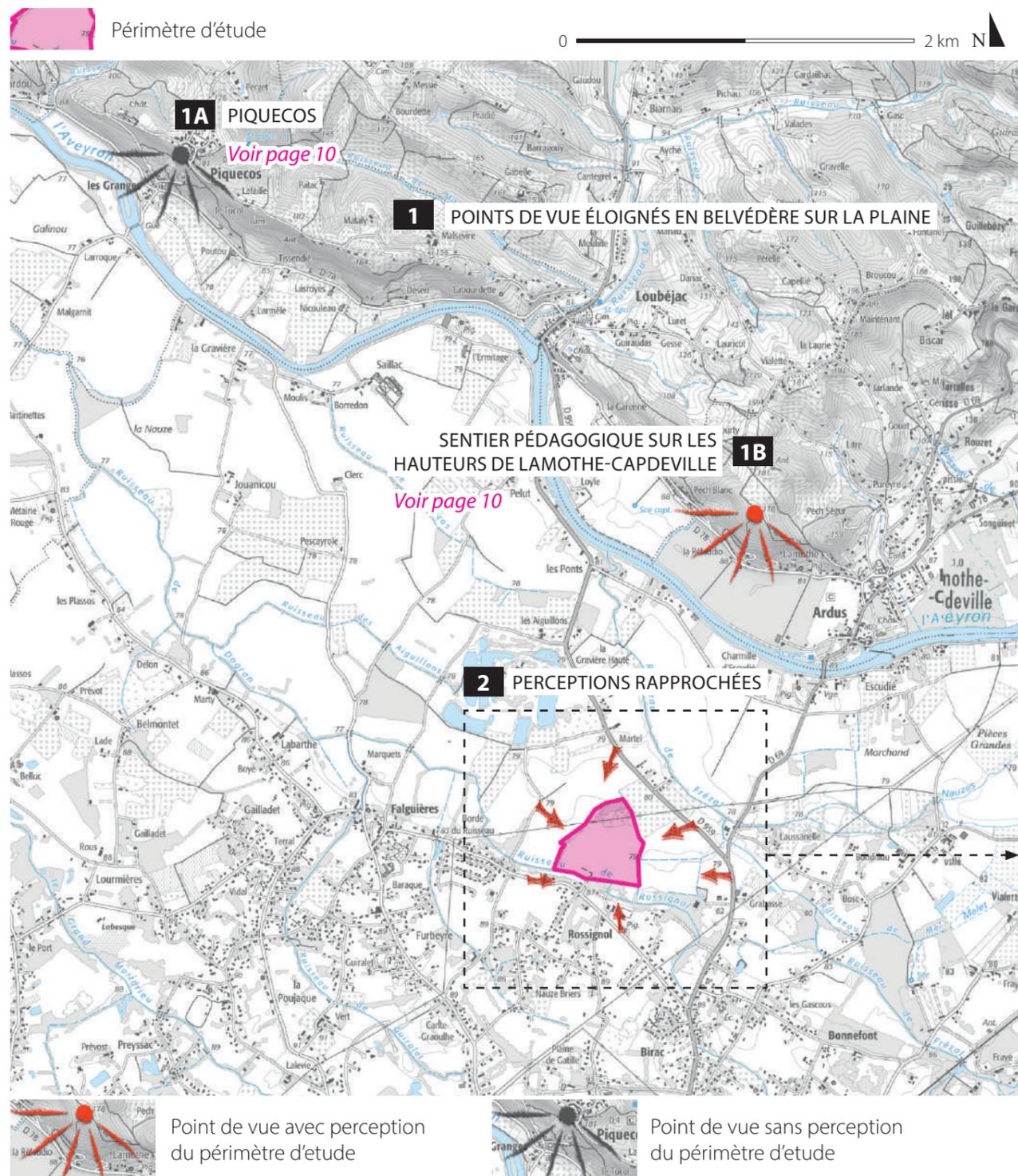
EGLISE SAINT FÉLIX

RD 78

I E. ANALYSE DU BASSIN VISUEL

Les schémas ci-dessous présentent une synthèse des principales perceptions du périmètre d'étude. Il en ressort trois catégories de perception, détaillées dans les pages suivantes :

- 1** Points de vue éloignés en belvédère sur la plaine : **1A** - Piquecos (voir page 10) ; **1B** - Sentier pédagogique sur les hauteurs de Lamothe-Capdeville (voir page 10)
- 2** Perceptions rapprochées depuis les voies autour du périmètre d'étude : **2A** - RD 959 (voir page 11) ; **2B** - chemin de Martel (voir page 12) ; **2C** - Chemin du Rossignol (voir page 13)
- 3** Maisons en vis-à-vis rapprochée (voir page 14)

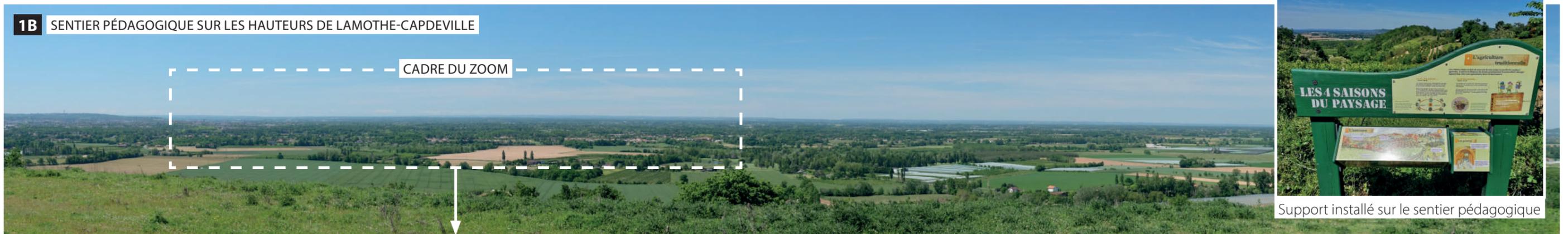
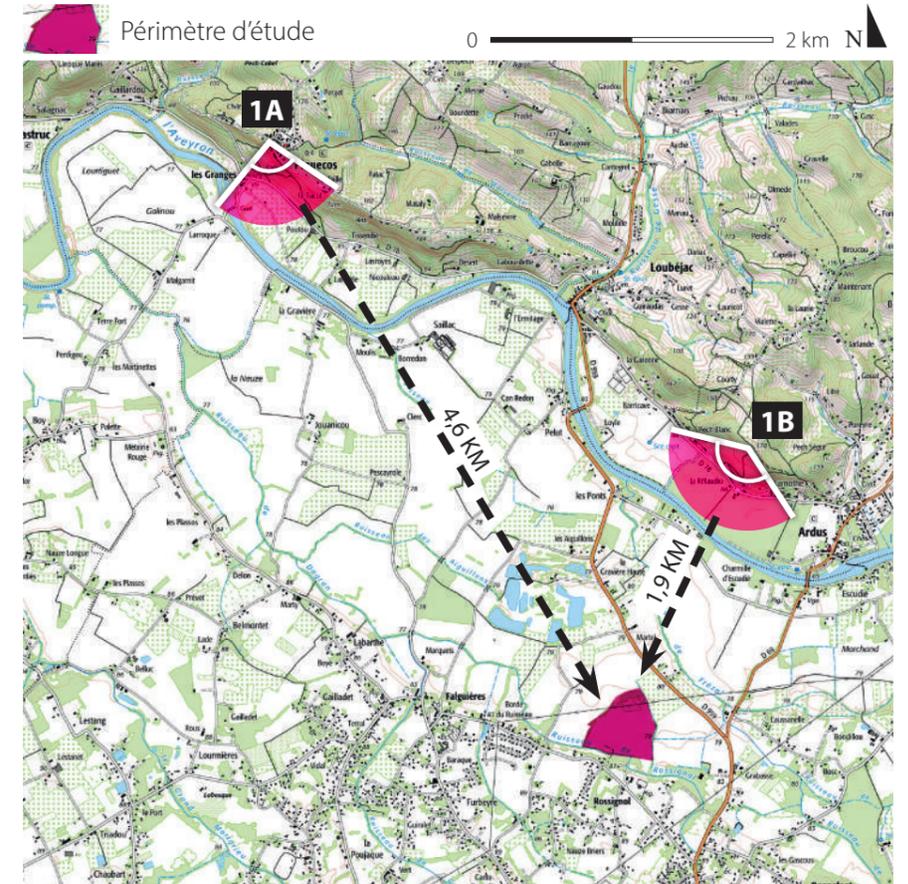


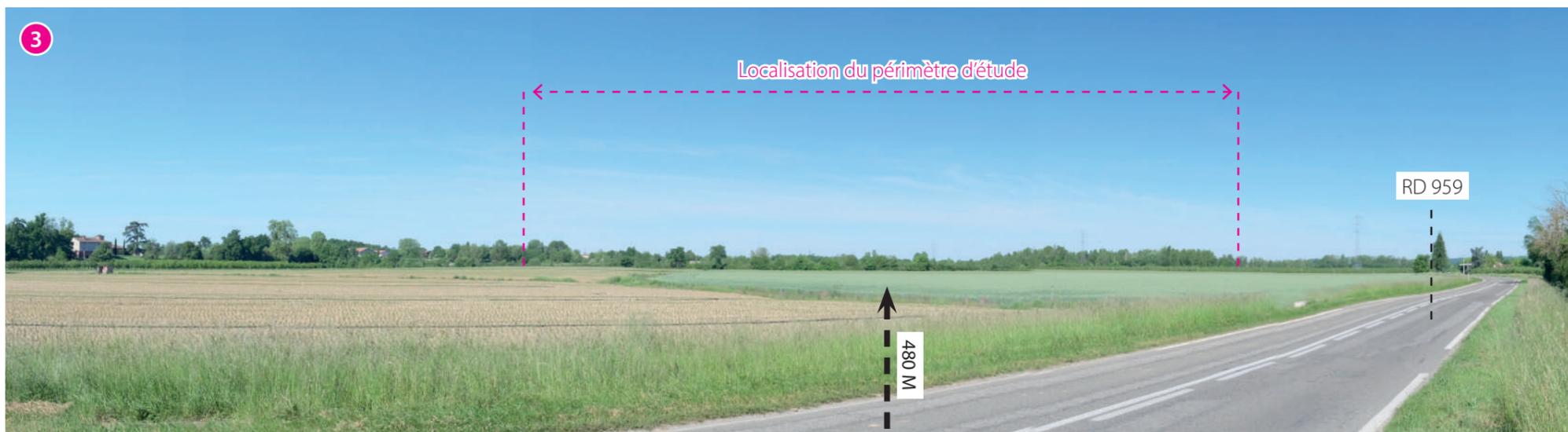
I E. EXAMEN DU BASSIN VISUEL

1 Vues éloignées

Le village de Piquecos est implanté sur une bordure de crête des coteaux du Bas-Quercy, perché au-dessus de la vallée de l'Aveyron. Au sein du village, une place, accessible depuis la rue du point de vue, est aménagée en belvédère avec une table d'orientation décryptant le panorama sur la plaine qui s'étend jusqu'aux Pyrénées. A une distance de 4,6 km, le périmètre d'étude se trouve excentré sur la gauche et masqué par la végétation au premier-plan (**photo 1A**).

Un autre point de vue dominant la plaine depuis la bordure des coteaux est à signaler plus près du périmètre d'étude. Il se trouve au niveau d'un sentier aménagé en parcours pédagogique sur les hauteurs de Lamothe-Capdeville, à 1,9 km du périmètre (**photo 1B**).





Sur un tronçon d'environ 1 km, la RD 959 présente des ouvertures vers le périmètre d'étude depuis l'Est et le Nord. Les vues ci-contre présentent la perception relativement écrasée qui est offerte du périmètre d'étude.

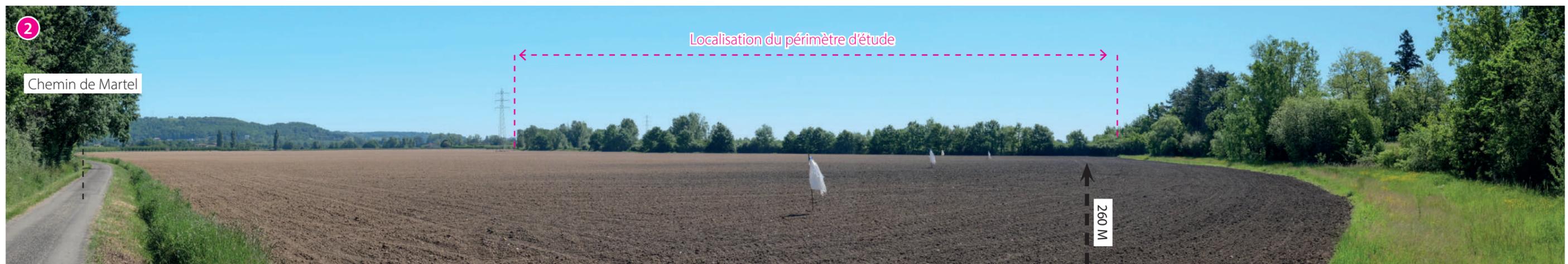
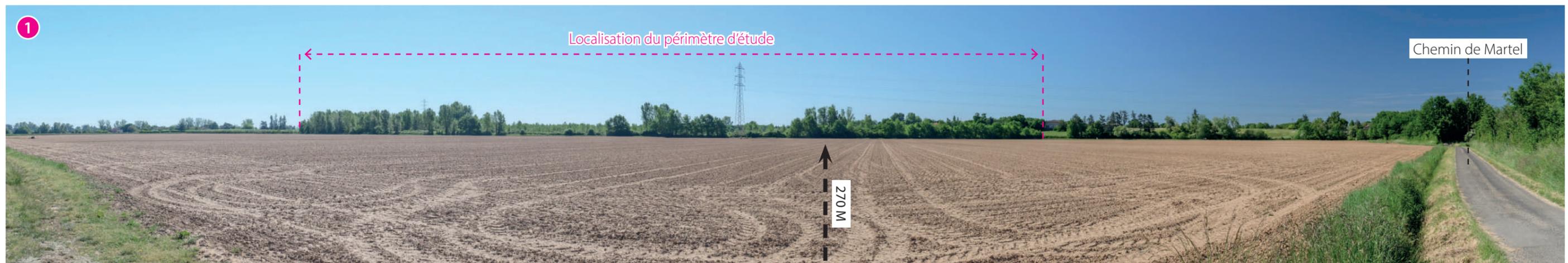
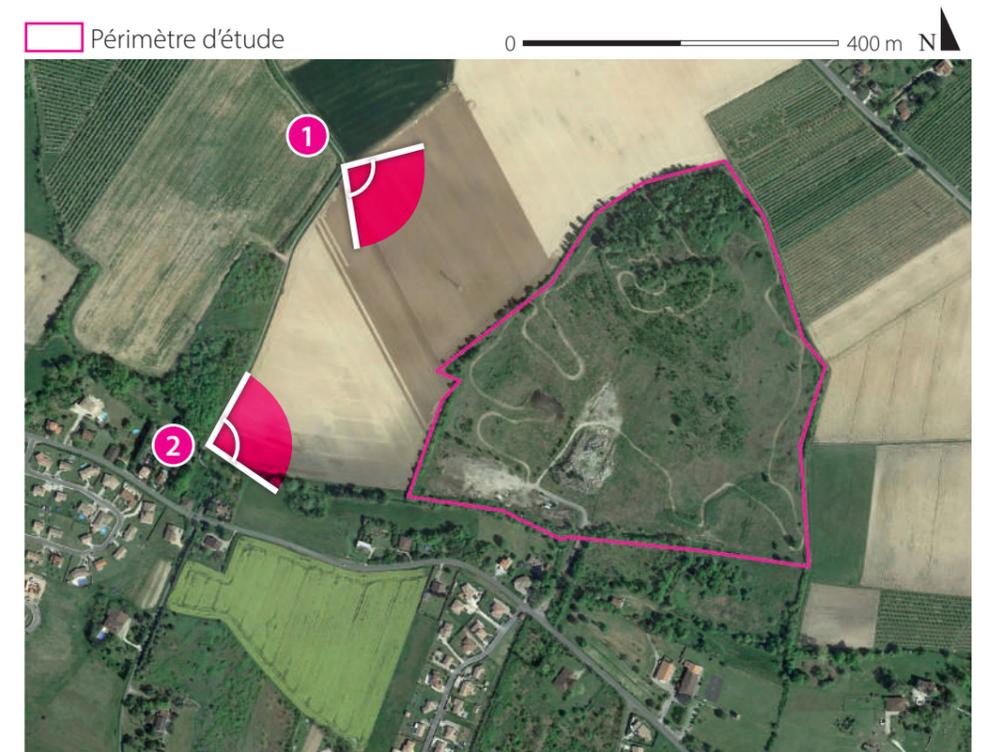
L'observateur perçoit avant tout la ceinture de végétation marquant la limite du périmètre, formant une masse plus importante au nord du site, dans la continuité des vergers et de la trame boisée environnante.

Périmètre d'étude
 0 ————— 400 m N



A l'ouest, le chemin de Martel (chemin de desserte locale), offre une perception similaire de la limite occidentale du périmètre d'étude.

Au-delà d'un premier plan ouvert (parcelles de cultures perçues ici en état de semis), une alternance de volumes arborés et arbustifs dessinent la limite du périmètre. Le caractère écrasé de la vue et l'absence de reliefs en arrière-plan limitent la perception de profondeur et accentuent l'importance de la ligne 63 kV.

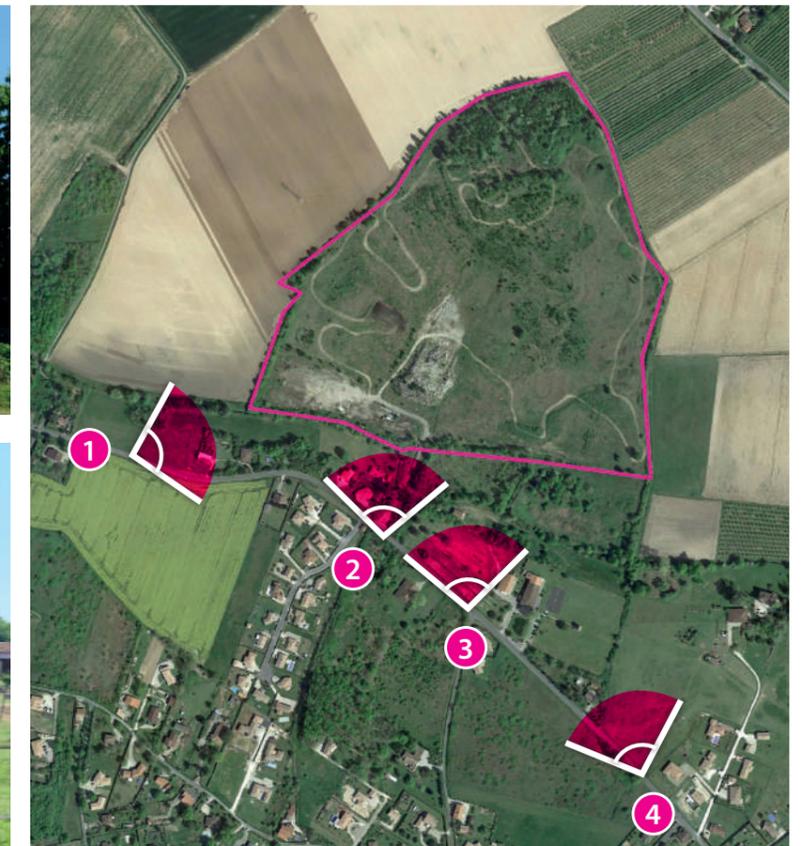




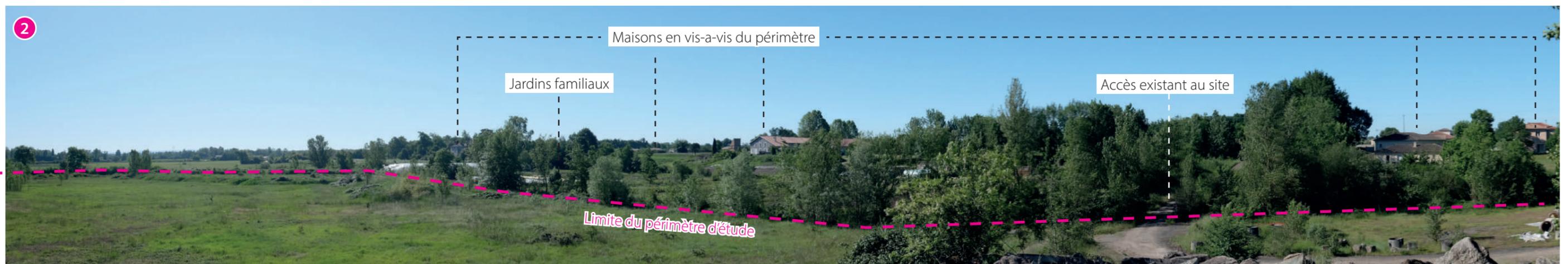
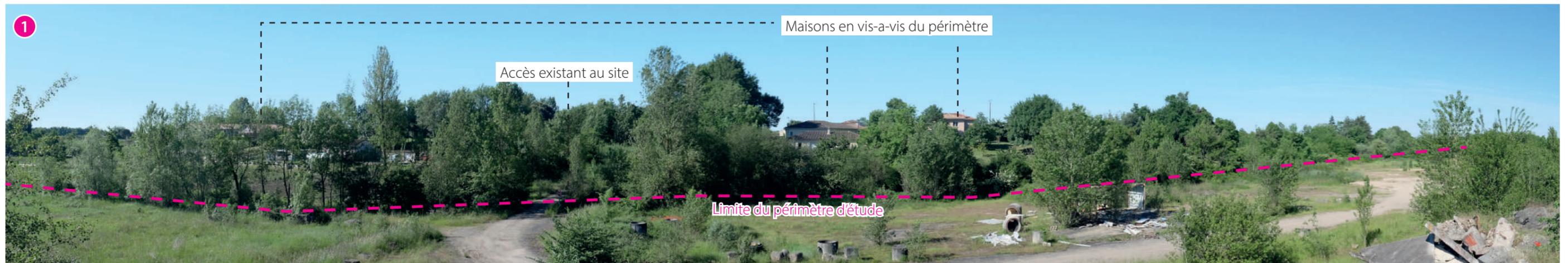
Au sud du périmètre d'étude, le chemin de Rossignol se trouve légèrement surélevé par rapport au site mais également en retrait de celui-ci et séparé par une trame boisée qui ne laisse que quelques échappées visuelles très réduites vers le périmètre.

Par ailleurs, l'accès au site se fait par le chemin de Rossignol, via un portail donnant sur une piste qui descend vers le périmètre, situé en contre-bas, environ 90 m plus loin.

0 400 m N



Immédiatement au sud du périmètre d'étude, quelques habitations sont positionnées sur la petite cote séparant le site du chemin de Rossignol. Des jardins familiaux se trouvent également au droit du périmètre à l'est de la piste d'accès. Une trame de rideaux arborés, notamment le long du ruisseau de Rossignol, filtrent les perceptions (laissant tout de même des ouvertures visuelles sur l'ancienne carrière). Les vues ci-dessous, prises depuis les hauts des amas de blocs au sein du site, illustrent le vis-à-vis avec les maisons en question.



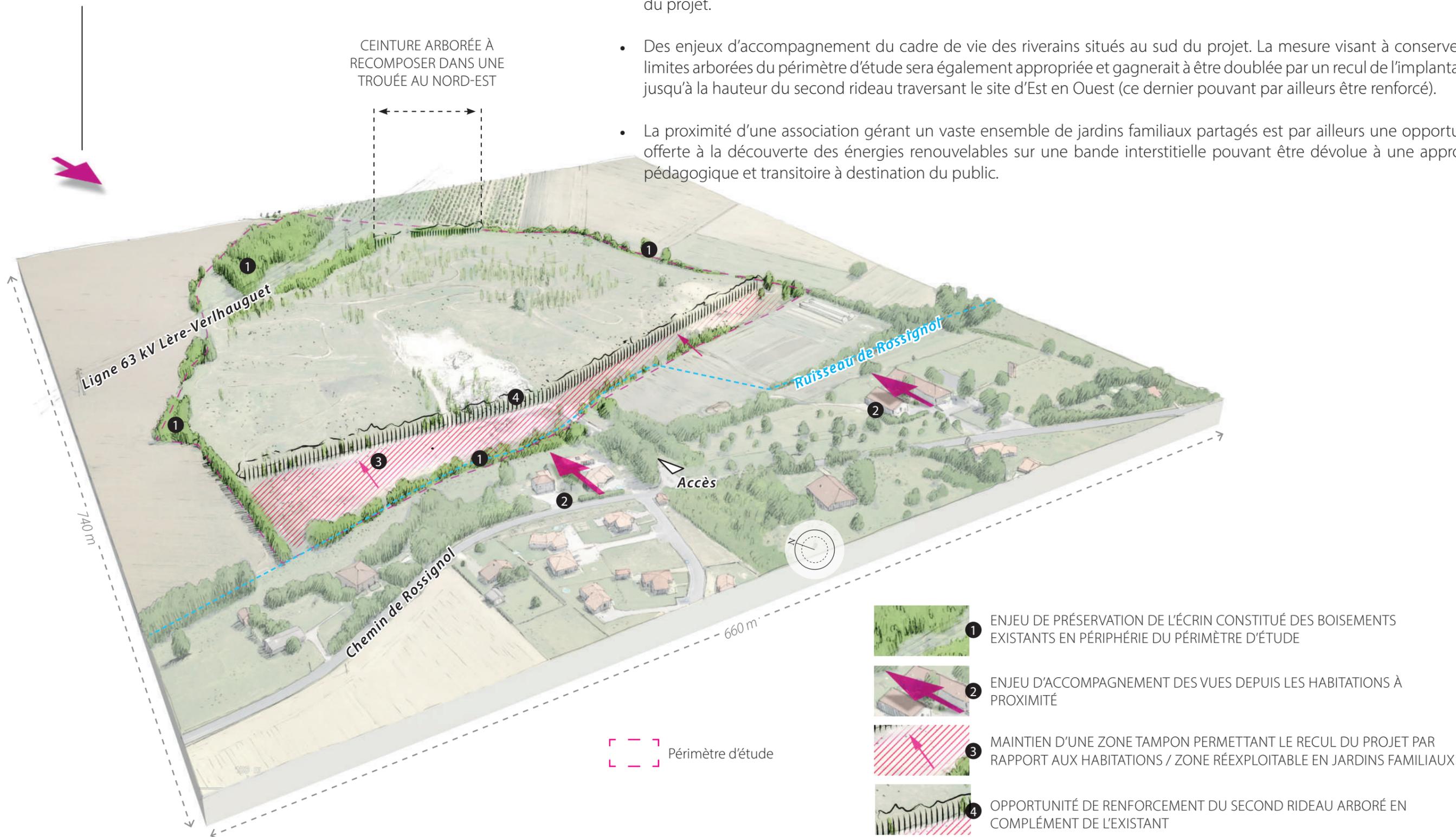
I F. SYNTHÈSE DES ENJEUX ET PRÉCONISATIONS D'IMPLANTATION

PRÉSERVATION DES FORMATIONS ARBORÉES ET DU BOSQUET POUR L'INTÉGRATION DU PROJET DANS LA PERCEPTION DU BELVÉDÈRE EN SURPLOMB DE LAMOTHE-CAPDEVILLE

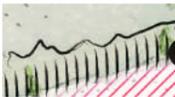
CEINTURE ARBORÉE À RECOMPOSER DANS UNE TROUÉE AU NORD-EST

Les enjeux, au titre de ce qui peut être gagné ou perdu pour le paysage, au sein d'une ancienne carrière en friche dont l'occupation et le faciès au sol évolueront avec le développement d'un parc photovoltaïque, peuvent être catégorisés de la façon suivante :

- Des enjeux de préservation des panoramas sur la plaine depuis les belvédères du Bas-Quercy. A titre de prescription et compte tenu de l'écrasement des vues, le maintien des rideaux arborés et du bosquet au nord sera nécessaire à l'intégration du projet.
- Des enjeux d'accompagnement du cadre de vie des riverains situés au sud du projet. La mesure visant à conserver les limites arborées du périmètre d'étude sera également appropriée et gagnerait à être doublée par un recul de l'implantation jusqu'à la hauteur du second rideau traversant le site d'Est en Ouest (ce dernier pouvant par ailleurs être renforcé).
- La proximité d'une association gérant un vaste ensemble de jardins familiaux partagés est par ailleurs une opportunité offerte à la découverte des énergies renouvelables sur une bande interstitielle pouvant être dévolue à une approche pédagogique et transitoire à destination du public.



— — — — — Périmètre d'étude

-  1 ENJEU DE PRÉSERVATION DE L'ÉCRIN CONSTITUÉ DES BOISEMENTS EXISTANTS EN PÉRIPHÉRIE DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE
-  2 ENJEU D'ACCOMPAGNEMENT DES VUES DEPUIS LES HABITATIONS À PROXIMITÉ
-  3 MAINTIEN D'UNE ZONE TAMPON PERMETTANT LE RECUIL DU PROJET PAR RAPPORT AUX HABITATIONS / ZONE RÉEXPLOITABLE EN JARDINS FAMILIAUX
-  4 OPPORTUNITÉ DE RENFORCEMENT DU SECOND RIDEAU ARBORÉ EN COMPLÉMENT DE L'EXISTANT



LE PAYSAGE DANS LE PROJET

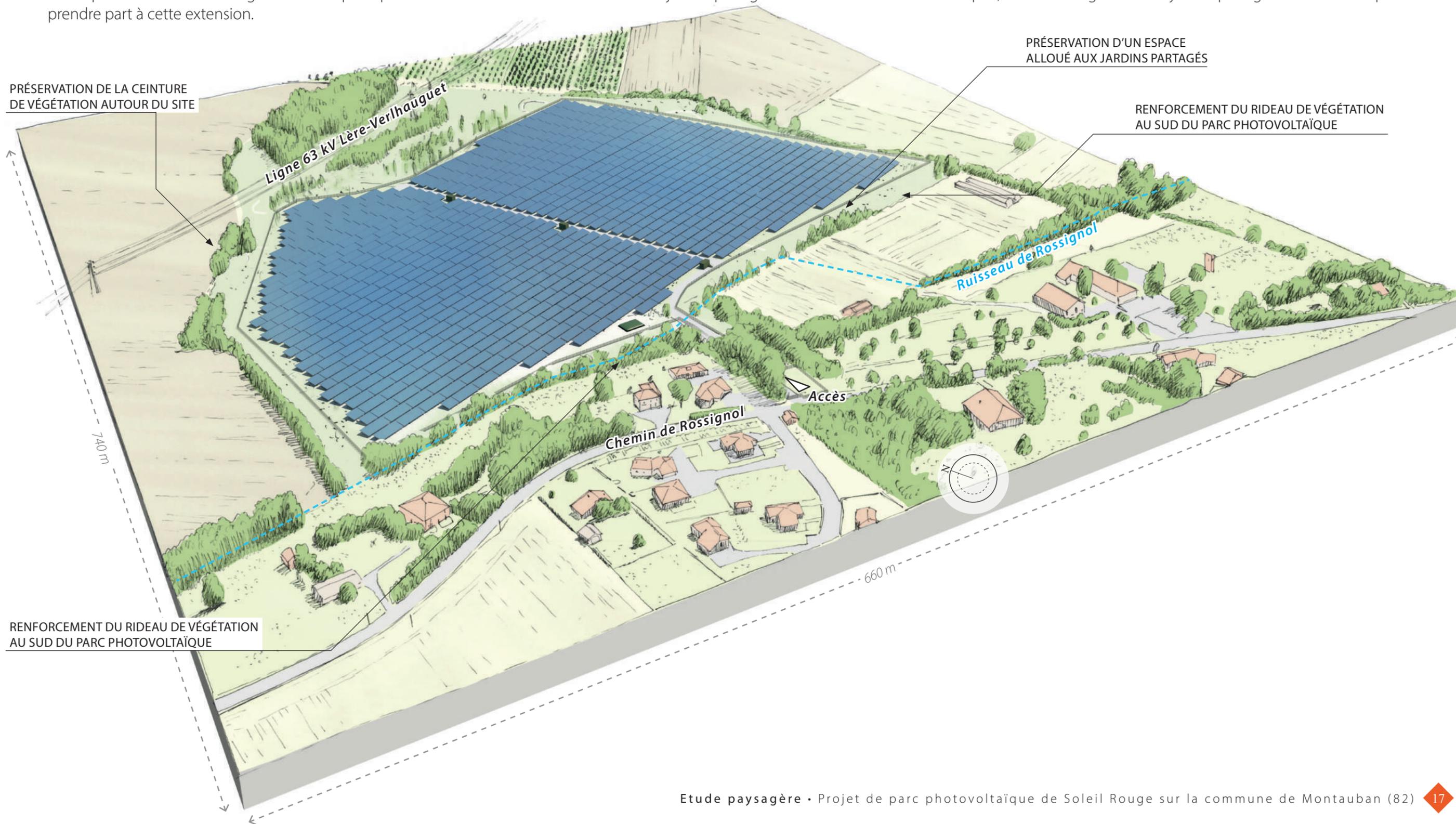
| | |
|---|----|
| A. PRÉSENTATION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT PAYSAGER | 17 |
| B. REPRÉSENTATION DES ÉQUIPEMENTS ET DE LA STRUCTURE DU PROJET | 18 |
| C. PRÉSENTATION ET SIMULATION DU PROJET | 21 |
| D. SYNTHÈSE DES EFFETS CUMULÉS ET ÉVOLUTION DU PAYSAGE SANS LE PROJET | 25 |
| E. SYNTHÈSE DES MESURES ET DES COÛTS | 26 |

A. PRÉSENTATION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT PAYSAGER

Le projet de parc photovoltaïque de « Soleil Rouge », sur la commune de Montauban, occupe une emprise d'environ 11,53 hectares (surface clôturée) sur le site de l'ancienne carrière Rouge-Rossignol. Le parc s'implante sur d'anciens terrains remaniés, nécessitant un réglage pour homogénéiser le niveau du sol (nivellement sans apport de matériaux extérieurs) (voir page 19).

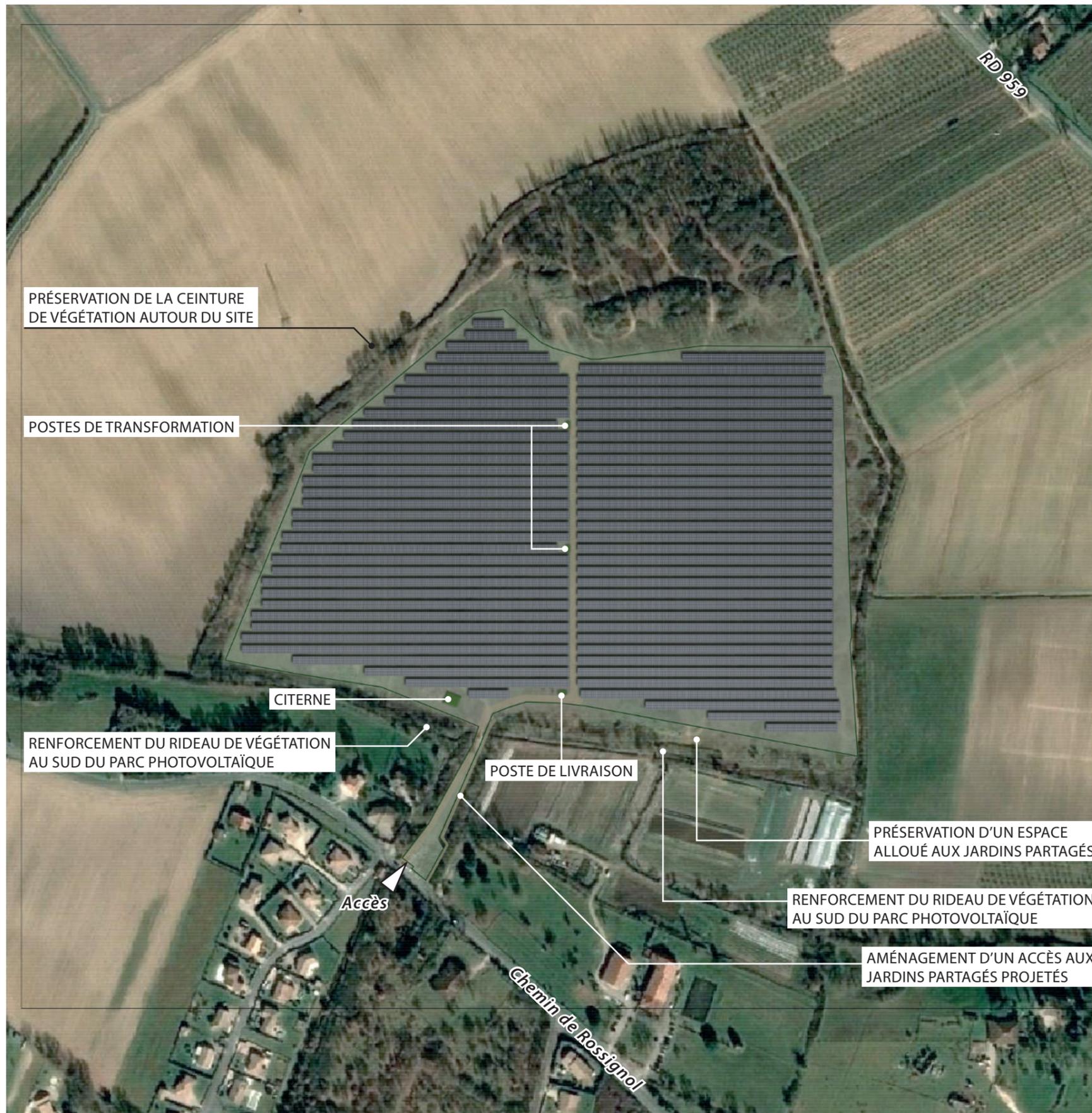
La ceinture de végétation autour du site ainsi que les boisements septentrionaux de peupliers seront préservés, limitant la visibilité du projet depuis la RD 959 et les reliefs au nord (voir simulation page 22). Les rideaux de végétation le long de la limite sud du site (partiellement le long du ruisseau de Rossignol) seront renforcés pour filtrer les perceptions du projet depuis les habitations au sud.

En lien avec des associations locales, une emprise d'environ 500 m² a été réservée pour être allouée à des jardins partagés au sud-est du parc. Un accès spécifique sera aménagé parallèlement à l'accès au site depuis le chemin de Rossignol. A noter que la portion du terrain allouée à l'extension des jardins partagés restera initialement non occupée, l'association gérante des jardins partagés ne souhaitant plus prendre part à cette extension.





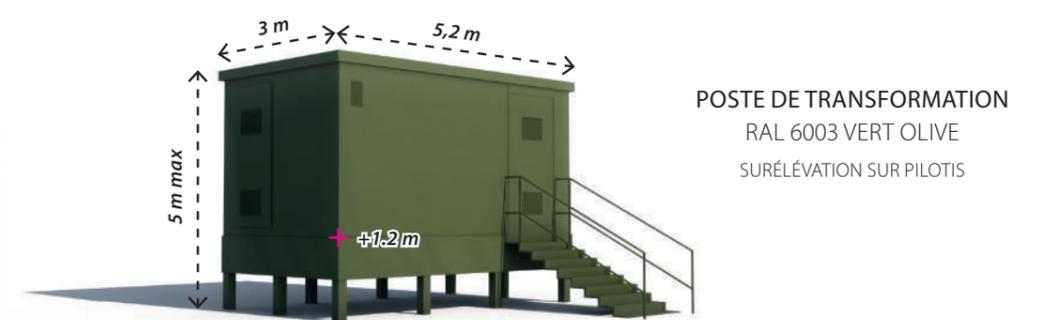
B. REPRÉSENTATION DES ÉQUIPEMENTS ET DE LA STRUCTURE DU PROJET



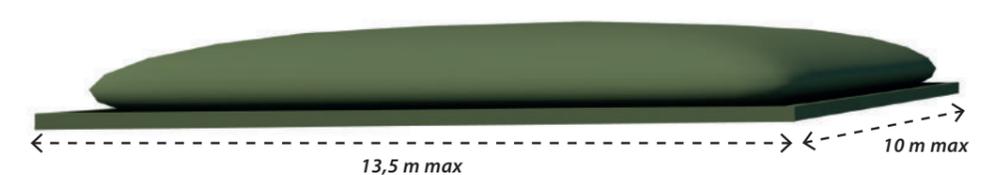
Le parc photovoltaïque de Montauban est composé de tables photovoltaïques « classiques » d'une hauteur maximale d'environ 2,8 m (voir schéma ci-dessous). Le point bas des panneaux sera légèrement surélevé (1,2 m par rapport au sol préconisé par le service risque de la DDT 82) au regard des aléas d'inondation (implantation sur des zones où la hauteur d'eau est inférieure ou égale à 1 m par rapport à la crue de référence).

L'implantation comprend également une structure de livraison et deux sous-stations de distribution (schémas ci-dessous). Ces locaux techniques seront positionnés au sein et en périphérie du parc, en retrait de la voie, et seront de teinte vert olive (RAL 6003). Une réserve d'eau en bache souple (120 m³) est également prévue en bas de la piste d'entrée et sera de la même teinte que la clôture et les postes.

STRUCTURE PHOTOVOLTAÏQUE



CITERNE SOUPLE (120 m³)
RAL 6003 VERT OLIVE



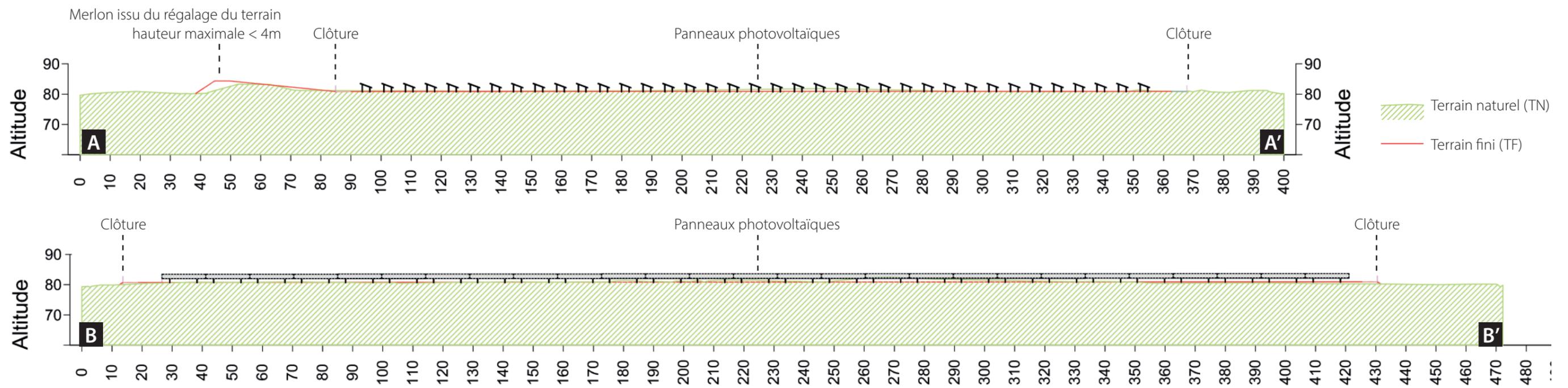


B. REPRÉSENTATION DES ÉQUIPEMENTS ET DE LA STRUCTURE DU PROJET



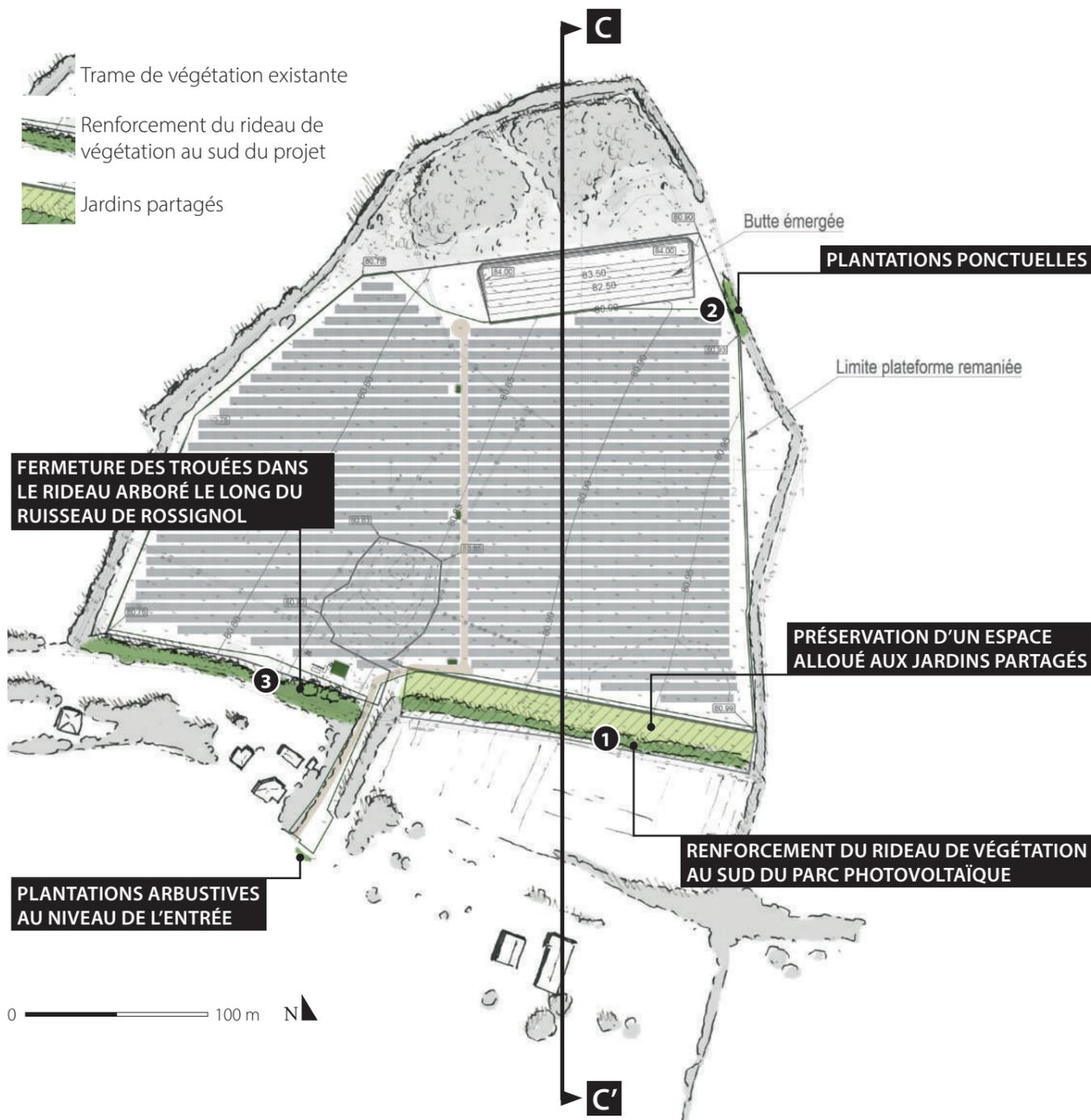
Le projet de parc photovoltaïque s'implante sur d'anciens terrains remaniés de la carrière Rouge-Rossignol. Un léger régalage sera nécessaire pour aplanir les irrégularités et homogénéiser le niveau du terrain.

Ce travail de nivellement sera fait de manière à rester très proche du niveau du TN, en comblant les espaces sous le seuil du risque d'inondation avec les matériaux existants sur site (aucun apport extérieur). L'excédent de matériaux sera déposé au nord du parc, sous forme de merlon en pente douce vers le Sud.





B. REPRÉSENTATION DES ÉQUIPEMENTS ET DE LA STRUCTURE DU PROJET

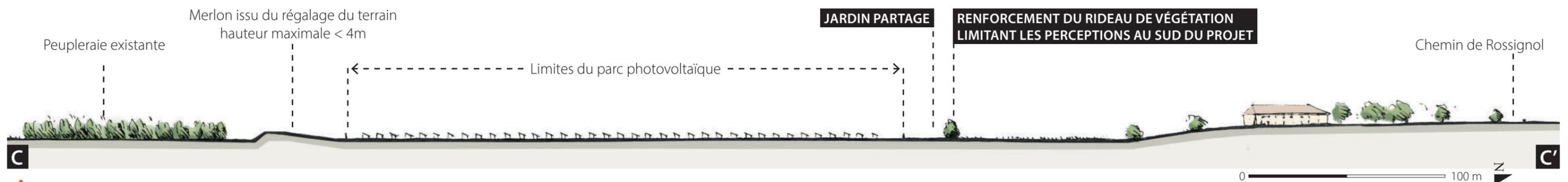
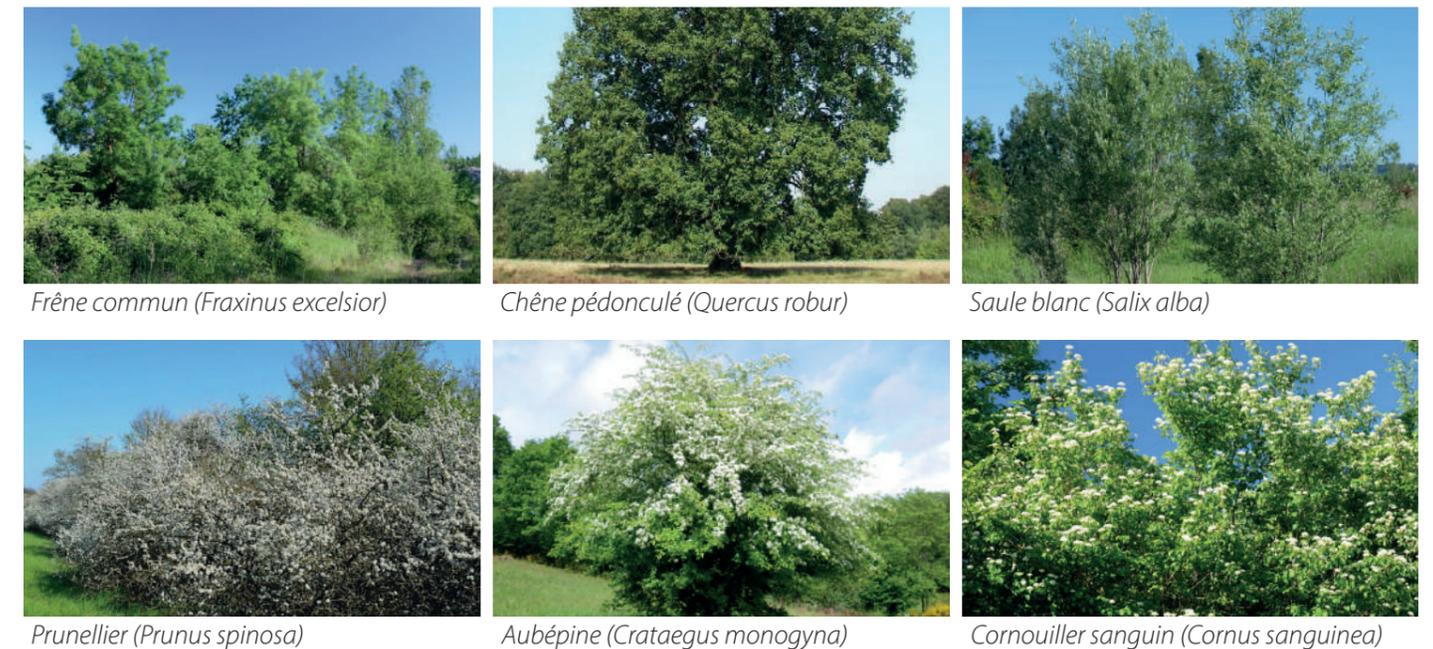


Le site de l'ancienne carrière Rouge-Rossignol est ceinturé par un rideau de végétation existante. Celle-ci sera renforcée à trois emplacements (voir schéma ci-contre), notamment au sud pour limiter les perceptions du projet depuis les habitations le long du chemin de Rossignol. Les plantations seront réalisées avec des essences déjà présentes sur site :

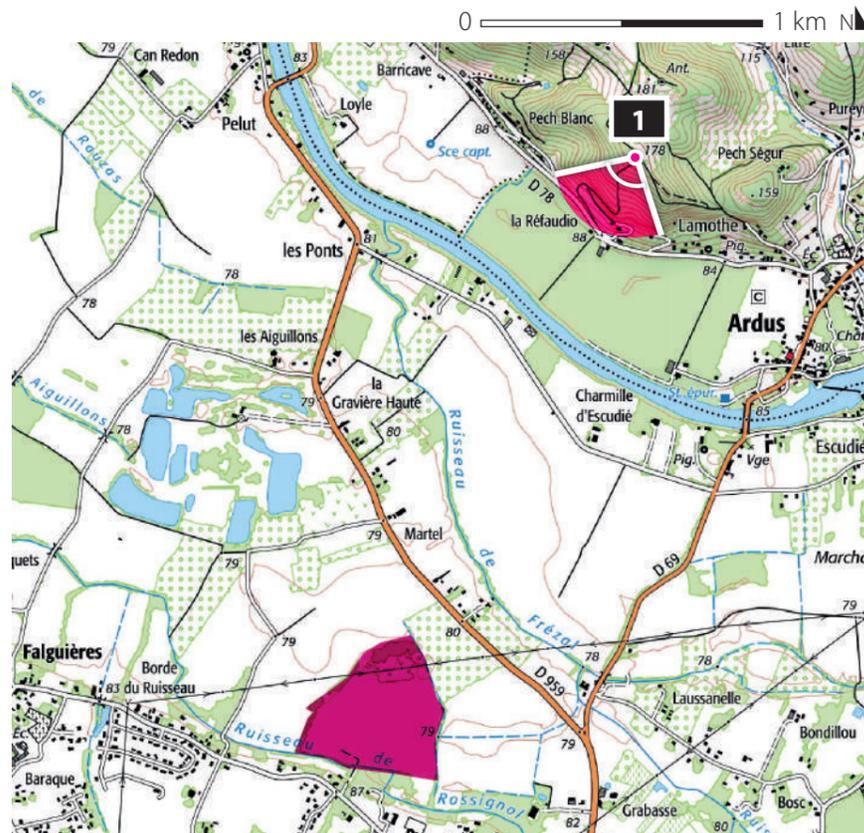
| N° | Type d'habitat | Espèces |
|----|---|--|
| 1 | Alignement de Frênes avec végétation de ceinture de cours d'eau | Frêne commun (<i>Fraxinus excelsior</i>), Saule blanc (<i>Salix alba</i>), Prunellier (<i>Prunus spinosa</i>), Aubépine (<i>Crataegus monogyna</i>) |
| 2 | Fourré avec alignement de Chênes | Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>), Orme champêtre (<i>Ulmus minor</i>), Eglantier (<i>Rosa canina</i>), Prunellier (<i>Prunus spinosa</i>), Aubépine (<i>Crataegus monogyna</i>), Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>) |
| 3 | Alignement de Frênes avec saussaie | Frêne commun (<i>Fraxinus excelsior</i>), Saule blanc (<i>Salix alba</i>), Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>), Aubépine (<i>Crataegus monogyna</i>) |

Une haie bocagère sera également plantée au droit de la clôture au niveau de l'entrée sur le chemin de Rossignol (voir simulation page 24).

Illustration des principales essences composant la ceinture végétale à renforcer autour du site



C. PRÉSENTATION ET SIMULATION DU PROJET



Au regard de l'analyse du bassin visuel du périmètre d'étude (voir chapitre I.E, page 9), le parc photovoltaïque a été modélisé* et simulé depuis les trois points de vue suivants, représentatifs des différents enjeux et échelles de perception du projet :

- 1 Vue éloignée depuis le sentier pédagogique sur les hauteurs de Lamothe-Capdeville (voir page 22)
- 2 Vue depuis le Chemin de Rossignol à proximité des habitations (voir page 23)
- 3 Vue rapprochée de l'entrée du parc (voir page 24)

*Les simulations présentées ci-après ont été réalisées à partir d'une modélisation des structures d'une hauteur de 2,5 m.

1 VUE ÉLOIGNÉE DEPUIS LA RD 55G (voir page 22)



2 VUE RAPPROCHÉE SUR LA RD 632 (voir page 23)



3 VUE RAPPROCHÉE DE L'ENTRÉE DU SITE (voir page 24)

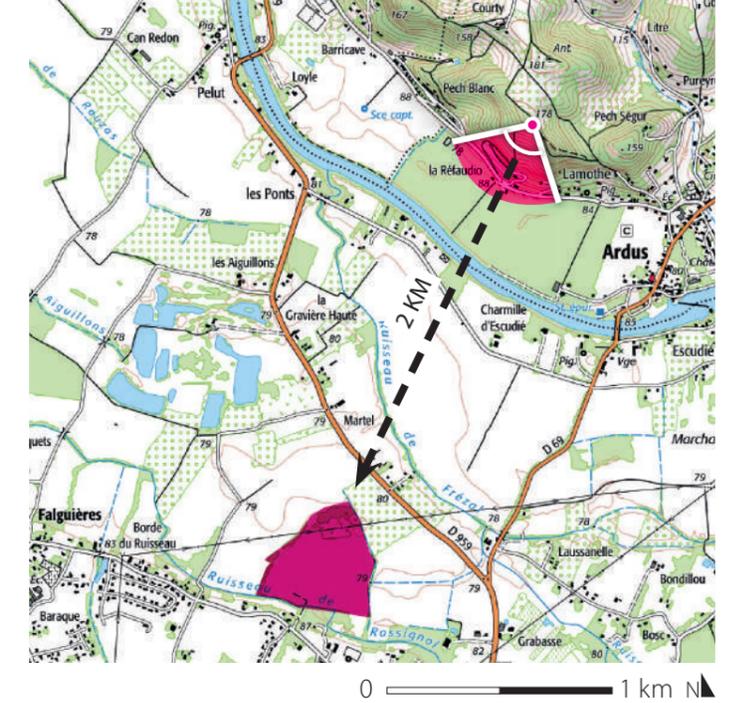




C. PRÉSENTATION ET SIMULATION DU PROJET

1 Vue éloignée depuis le sentier pédagogique sur les hauteurs de Lamothe-Capdeville

Au titre des perceptions éloignées, la vue sur la plaine depuis le sentier pédagogique aménagé sur les hauteurs de Lamothe Capdeville représente une des rares ouvertures vers le projet depuis les coteaux du Bas-Quercy au nord. Le projet peut y être perçu au sein d'un vaste panorama sur la vallée de l'Aveyron qui s'étend jusqu'aux Pyrénées au sud. Le projet se situe à une distance d'environ 2 km et prend place dans une mosaïque complexe de parcelles agricoles et de boisements. Sans perception frontale des panneaux photovoltaïques, l'installation forme une nappe sombre, enveloppée dans une frange de végétation qui minimise l'emprise visuelle du parc.





C. PRÉSENTATION ET SIMULATION DU PROJET

2 Vue depuis le Chemin de Rossignol à proximité des habitations

Les principales perceptions du futur parc photovoltaïque concernent les habitations situées au sud, entre le projet et le Chemin de Rossignol. Les simulations ci-dessous représentent la perception du projet depuis la voie, à proximité des habitations au sud-est. Dans les interstices de la végétation au premier plan, le parc forme une nappe bleutée occupant les terrains de l'ancienne carrière en contre-bas (simulation sans plantation). Le rideau de végétation plantée au sud du parc constitue un écran visuel, masquant partiellement le projet (simulation avec plantations).

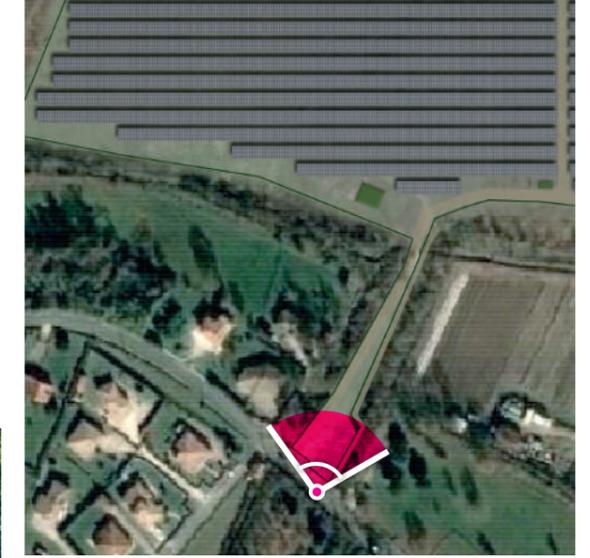
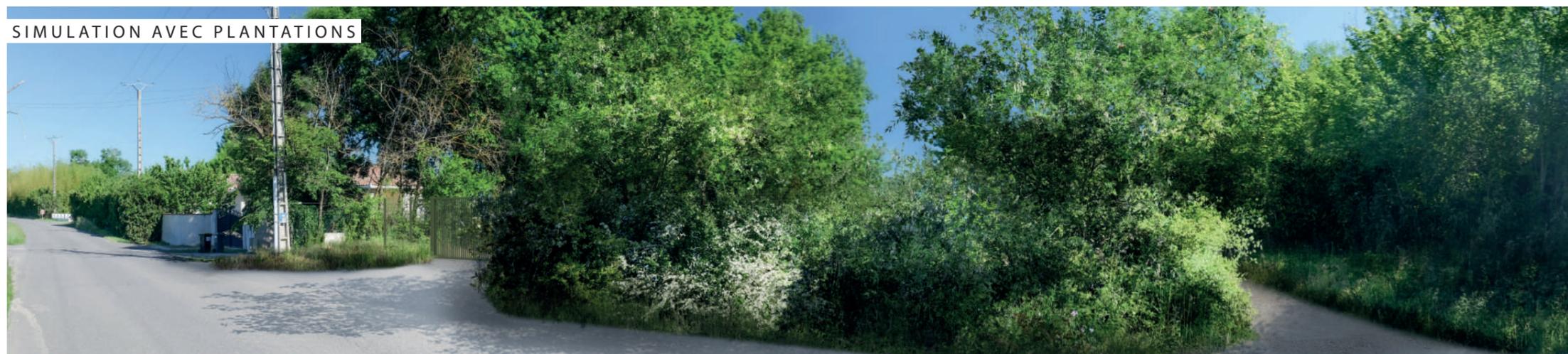




C. PRÉSENTATION ET SIMULATION DU PROJET

3 Vue rapprochée de l'accès du site

Un autre point de contact visuel se trouve à hauteur de l'entrée du projet, situé au niveau de l'accès existant au site depuis le Chemin de Rossignol. Deux accès seront aménagés au niveau de cette ouverture : l'accès clôturé du parc photovoltaïque (à gauche) et une servitude permettant d'accéder aux jardins partagés (à droite). Afin de minimiser l'effet d'ouverture, une haie bocagère de 13 m sera plantée devant la clôture, composée uniquement d'essences présentes à proximité (frêne commun, prunellier, Aubépine).



0 100 m N



Frêne commun (*Fraxinus excelsior*)



Prunellier (*Prunus spinosa*)



Aubépine (*Crataegus monogyna*)



D. SYNTHÈSE DES EFFETS CUMULÉS ET ÉVOLUTION DU PAYSAGE SANS LE PROJET

Le projet occupe le site de l'ancienne carrière Rouge-Rossignol, exploitée en eau entre 1990 et 2005. A la fin de l'exploitation de la carrière, les terrains ont été remblayés essentiellement avec des matériaux inertes et ne présentent aujourd'hui aucune valeur agronomique significative. A ce titre, en ce qui concerne **le devenir du site** si le projet n'est pas réalisé, le scénario le plus probable d'évolution est une progression de la colonisation du terrain par des bosquets de peupliers et le développement de la friche arbustive vers une fermeture progressive du site. En parallèle, sans gestion spécifique du lieu, les espaces dégradés faisant l'objet de dépôts de gravats continueront à attirer de la décharge sauvage et le phénomène pourrait, sans intervention, prendre de l'ampleur.

VUE AÉRIENNE DU SITE EN 2005
EN FIN D'EXPLOITATION DE LA CARRIÈRE



SCÉNARIO AVEC LE PROJET



SCÉNARIO SANS LE PROJET : ENFRICHEMENT ET FERMETURE DU SITE
AVEC UN RISQUE DE PHÉNOMÈNE ACCENTUÉ DE DÉCHARGE SAUVAGE



0 ————— 200m N

Au titre de l'**analyse des incidences cumulées** entre le projet de parc photovoltaïque de Montauban avec d'autres projets connus sur le territoire, aucun projet n'a été relevé dans un rayon de 5 km autour du périmètre d'étude, d'après un recensement basé sur les critères suivants :

Selon la réglementation (Code de l'environnement, article R.122-5 - 4°), les projets existants ou approuvés sont ceux qui ont fait l'objet à la date du dépôt de l'étude d'impact :

- d'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R. 181-14 et d'une enquête publique ;
- d'une évaluation environnementale au titre du code de l'environnement et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public.

Sont exclus les projets ayant fait l'objet d'un arrêté au titre des articles R.214-6 à R.214-31 mentionnant un délai devenu caduc, ceux dont la décision d'autorisation, d'approbation et d'exécution est devenue caduque, dont l'enquête publique n'est plus valable ainsi que ceux qui ont été officiellement abandonnés par le maître d'ouvrage.

Aucun projet n'a obtenu d'avis de l'Autorité Environnementale sur les trois dernières années dans un rayon de 5 km autour de l'aire d'étude rapprochée.

E. SYNTHÈSE DES MESURES ET DES COÛTS

SYNTHÈSE DES MESURES

| Thème | Interaction avec le projet | Niveau d'impact | | | Mesures E : Évitement - R : Réduction | Impact Résiduel | | | Mesures de Compensation |
|---------|--|-----------------|---|---|---|-----------------|---|---|--|
| | | C | E | D | | C | E | D | |
| Paysage | <p>Le projet occupe une emprise clôturée de 11,53 hectares sur le site de l'ancienne carrière Rouge-Rossignol. Le parc s'implante sur d'anciens terrains remaniés, nécessitant un réglage pour homogénéiser le niveau du sol (nivellement sans apport de matériaux extérieurs). Les principales perceptions du projet concernent les habitations rapprochées en léger surplomb du parc, le long du Chemin de Rossignol au sud et le contact immédiat avec l'entrée (clôture et portail au niveau de l'accès existant) également sur le Chemin de Rossignol. Les perceptions éloignées sont limitées à des vues ponctuelles depuis les reliefs au nord (ouverture depuis le parcours pédagogique au-dessus de Lamothe-Capdeville notamment).</p> <p>La ceinture de végétation autour du site ainsi que les boisements septentrionaux de peupliers seront préservés, limitant la visibilité du projet depuis la RD959 et les reliefs au nord. Les rideaux de végétation le long de la limite sud du site (partiellement le long du ruisseau de Rossignol) seront renforcés pour filtrer les perceptions du projet depuis les habitations au sud. En lien avec des associations locales, le projet réserve une emprise qui sera allouée à des jardins partagés au sud-est du parc. Un accès spécifique sera aménagé parallèlement à l'accès au site depuis le chemin de Rossignol. A noter que cette portion restera pour le moment non exploitée, l'association gérante des jardins partagés ne souhaitant plus prendre part à cette extension.</p> | M | F | M | <p>E1-1.b (Évitement des sites à enjeux environnementaux et paysagers majeurs du territoire) : le projet se trouve à l'écart des sites paysagers majeurs du territoire (sites historiques, Opérations « Grand Site », Parcs Nationaux, Parcs Naturels Régionaux, patrimoine mondial de l'UNESCO)</p> <p>R2-2.k (Plantation diverses : visant la mise en valeur des paysages) : le projet comprend des plantations pour renforcer la ceinture de végétation autour du parc ainsi que les rideaux arborés au sud limitant les perceptions depuis les habitations rapprochées. Des plantations sont également prévues au niveau de l'entrée sur le Chemin de Rossignol pour minimiser l'effet d'ouverture.</p> <p>R2-2.r (Autre : à préciser) : Les postes de livraison et de transformation et la clôture seront de teinte RAL 6003 (vert olive)</p> | M | M | f | <p>A7 Mesure « paysage » : le projet réserve une emprise qui sera allouée à des jardins partagés au sud-est du parc. Un accès spécifique sera aménagé parallèlement à l'accès au site depuis le chemin de Rossignol. A noter que cette portion restera pour le moment non exploitée, l'association gérante des jardins partagés ne souhaitant plus prendre part à cette extension.</p> |

Légende

| PHASE | C = Construction | E = Exploitation | D = Démantèlement | | |
|---------|-----------------------------|------------------|-------------------|----------|-----------|
| Impacts | N = nul Ne = négligeable | f = faible | M = modéré | F = fort | P=Positif |

SYNTHÈSE DES COÛTS

| Mesure | Coût € HT |
|--|-------------------|
| Plantation de rideaux arborés et arbustifs sur 465 ml autour du projet | 6 975 € HT |
| Plantation d'une haie bocagère sur 13 ml au niveau de l'entrée | 260 € HT |
| Coût total | 7 235 € HT |